

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/12/2014**  
**COMPTE RENDU**

**1-Décisions modificatives**

**▪ Budget principal**

**Intégration électrification-investissement (récupération tva)**

sens	chapitre	opération	article	objet	montant
Dépenses	041	OPFI	21534	Réseau électrification	+ 9 488.39
Recettes	041	OPFI	13258	Subv .autre groupement	7 511.94
Recettes	041	OPFI	238	Avances versées sur commande	1 976.45

**Intégration travaux en régie**

**Fonctionnement**

sens	chapitre	opération	article	objet	montant
Dépenses	023		023	Virement à la section d'invest.	11 000.00
Recettes	042		722	Immobilisations corporelles	11 000.00

**Investissement**

sens	chapitre	opération	article	objet	montant
Dépenses	040	OPFI	2128	Aménagement de terrains	+ 1 400.00
Dépenses	040	OPFI	21312	Bâtiments scolaires	+ 29 900.00
Dépenses	040	OPFI	21318	Construction-autres bâtiments	-20 300.00
Recettes	021		021	Virement de la section de fonction.	11 000.00

**Restitution de cautions**

**Investissement**

sens	chapitre	opération	article	objet	montant
Dépenses	16	OPFI	165	Dépôt et cautionnement	+ 745.00
Dépenses	21	116	2128	Aménagement de terrains	- 745.00

**▪ Budget annexe-logements sociaux**

**Investissement**

sens	chapitre	opération	article	objet	montant
Dépenses	16	OPFI	165	Dépôt et cautionnement	+ 461.00
Dépenses	21	100	2135	Installations générales ...	- 461.00

**▪ Budget annexe-zone artisanale**

**Investissement**

sens	chapitre	opération	article	objet	montant
Dépenses	16	OPFI	165	Dépôt et cautionnement	+ 272.00
Dépenses	21	100	2135	Installations générales ...	- 272.00

**Fonctionnement**

**Régularisation centimes TVA**

sens	chapitre	opération	article	objet	montant
Dépenses	65	/	658	Charges diverses de gestion	+ 1.00
Dépenses	011	/	60228	Autre fournitures consomm.	- 1.00

Le maire demande au Conseil de voter les décisions modificatives présentées qui n'affectent pas le budget.

***Le Conseil après en avoir délibéré vote les décisions modificatives présentées.***

## **2-Subventions exceptionnelles école (voyage scolaire/spectacle de Noël)**

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de verser la somme de 400 € (spectacle de NOEL) et 4000 € pour le voyage scolaire (classe verte) programmé pour 2015.

*Le Conseil autorise le Maire à verser les deux subventions sur l'année 2014*

## **3-Validation du PLU, avant envoi aux organismes d'état**

Le Maire demande

-de valider définitivement le PLU et l'autorisation de le transmettre

Aux diverses Personnes publiques associés,

-de prendre la compétence (droit des sols), applicable dès la validation par Monsieur le Préfet du PLU.

Il rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le dit projet.

Il explique qu'en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L 123-9 du dit code, le document doit être "arrêté" par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L 123-6 et L 121-4 du code de l'urbanisme.

*Le Conseil Municipal de Colleville*

*Vu :*

- *le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants et L.300-2,*
- *la délibération en date du 03 mars 2006, complétée par la délibération du 07 février 2007 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, et définissant les modalités de concertation et objectifs à poursuivre,*
- *le débat effectué au sein du Conseil Municipal le 14 mars 2014 sur les orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement Durables,*
- *la concertation effectuée conformément aux délibérations du 03 mars 2006 et du 07 février 2007, dont le bilan est joint à la présente délibération,*
- *le projet de Plan Local d'Urbanisme comprenant :*
  - ✓ *le rapport de présentation,*
  - ✓ *le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,*
  - ✓ *les orientations d'aménagement et de programmation,*
  - ✓ *le règlement écrit et graphique,*
  - ✓ *le rapport de l'évaluation environnementale,*
  - ✓ *les annexes,*

*Après en avoir délibéré,*

*1) clôt la concertation engagée pendant le déroulement des études après en avoir dressé le bilan,*

*2) arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de Colleville, tel qu'il est annexé à la présente délibération,*

*3) précise que ce projet sera communiqué pour avis des personnes publiques associées à :*

- ✓ *Monsieur le Préfet de la région de Haute-Normandie, Préfet de Seine-Maritime,*
- ✓ *Monsieur le Président du Conseil régional de Haute-Normandie,*
- ✓ *Monsieur le Président du Conseil général de la Seine-Maritime,*
- ✓ *Madame la Présidente du Pays des Hautes Falaises,*
- ✓ *Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Valmont,*
- ✓ *Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Rouen,*
- ✓ *Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime,*
- ✓ *Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime.*

*4) indique que le projet sera communiqué pour avis, à leur demande :*

- ✓ *aux communes limitrophes,*
- ✓ *aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.*

*Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois en mairie.*

*Le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'arrêté par la présente délibération, est tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie.*

#### **4-Personnel**

- prime annuelle VARRAIN Adélaïde
- contrat CDD Bruno RECHER pour une année et transformation en CDI

Le Maire demande au Conseil :

- de verser la prime, au prorata temporis, à Mlle Adélaïde Varrain
- de transformer le contrat de M. Bruno Recher en CDI (+de 6 ans) pour une durée hebdomadaire de 15 H/S soit 780 Heures annualisées.

*Le Conseil après en avoir délibéré*

*Donne son accord,*

*Pour verser la prime au prorata temporis à Melle Varrain Adélaïde et pour transformer le contrat de M Bruno Recher en CDI de 16H/S*

#### **5-Demande d'éclairage public (Impasse de Vattecrit)**

Le Maire propose au Conseil de procéder à la mise en place de l'éclairage public, impasse de Vattecrit et d'en faire la demande auprès de SDE 76.

*Le Conseil donne son accord et charge le Maire de faire la demande auprès du SDE 76.*

#### **6-Travaux à la CCCV (électricité)**

Le Maire demande au Conseil de valider le devis de l'entreprise Colinet concernant la rénovation de l'installation électrique des bureaux de CCCV, pour un montant de 14.613,42€ HT et de l'installation informatique pour un montant de 12.138,49 € HT. Les travaux d'électricité seront réalisés en janvier 2015.

*Le Conseil après en avoir délibéré donne son accord et valide les deux devis.*

#### **7-Demande de subvention à déposer au département**

Le maire demande au Conseil l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de département, pour :

- Renouvellement multisports
- Rénovation et isolation dans les bureaux de la CCCV, à savoir (Electricité, informatique, remplacement des fenêtres, chaudière)
- voirie sécurité accessibilité trottoirs et voie communales
- de renouvellement au niveau de la DETR pour,
  - Mise aux normes des bâtiments communaux soit 8569,46 € ht
  - Accessibilité PMR, passage piétons soit 18.687,50 € ht
  - Assainissement de 6 bâtiments communaux(za) 55.350,31 € ht
  - Mise en place de ralentisseurs 22.668,00 € ht
- nouvelle demande -transfert de la maternelle

*Le conseil donne son accord et charge le Maire de transmettre les dossiers dès que possible.*

**8-Le Maire demande au Conseil l'autorisation de mettre à l'ordre du jour une question supplémentaire. Le Conseil donne son accord.**

A savoir :

- Admission en non-valeur,
- de l'exercice 2009/2010/2011 (objet : loyer-cantine CHALOT Karine montant 310.59 €)
- de l'exercice 2011, (objet : cantine PANCHOUT Sabrina montant 47.60 €)
- de l'exercice 2011, (objet : pêche NIEL Wilfried montant : 111 €)

*Le Conseil après en avoir délibéré décide d'admettre en non-valeur les sommes désignées ci-après ;*

- de l'exercice 2009/2010/2011 (objet : loyer-cantine CHALOT Karine montant 310.59 €)
- de l'exercice 2011, (objet : cantine PANCHOUT Sabrina montant 47.60 €)
- de l'exercice 2011, (objet : pêche NIEL Wilfried montant : 111 €)

**9-Questions diverses**

•Projet futur lotissement

-ATD se charge de l'avant- projet, du cahier des charges et de la consultation des entreprises, pour 9 ou 10 lots

*Le Conseil prend acte.*

- Réhabilitation des bâtiments communaux :
- LIAN, transformation en 2 logements :

*Refus DDTM,*

-Maison du garage et ACE :

*Pas de possibilité d'aménagement*

-la CCCV a décidé de passer la taxe des ordures ménagères (TEOM) en REOM. Le Maire informe le Conseil de la répercussion sur les ménages.

*Le Conseil prend acte.*

-Emprunt 200 000 € sur 20 ans/300 000 € sur 20 ans ; Pour 300.000 €, Annuité 18.000€ (15.000+3.000).

*Vu les travaux d'investissement à réaliser le Conseil considère qu'il sera nécessaire d'emprunter en 2015 afin de poursuivre les travaux d'investissement projetés.*

- Location logement la panetière Mme COLLE Flora, 1 enfant.

*Le Conseil donne son accord.*

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à= 22 H 30.*